



**Hôtel de ville 50180 - AGNEAUX**

## **REGLEMENT DU JEU-CONCOURS**

### **« CONNAISSANCE DE LA ROUMANIE »**

#### **1. ORGANISATEUR**

Le présent jeu-concours est organisé par le comité de jumelage Agneaux-Frățăuții Noi domicilié à l'Hôtel de ville d'Agneaux (50180), désigné ci-après « l'organisateur ».

#### **2. LOTS**

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

1<sup>er</sup> prix : 1 œuf d'autruche peint à la main (valeur 120 €)

2<sup>ème</sup> prix : 6 verres à cocktail « fait main » (valeur : 60 €)

3<sup>ème</sup> prix : 1 livre sur la Roumanie : « D'Hommes et de Lumière » de Olivier Bourguet (Valeur 41 €)

4<sup>ème</sup> prix : 2 vases en verre roumains « fait main » (valeur 40 €)

5<sup>ème</sup> prix : 3 œufs de cane (peints à la main) (valeur 30 €)

#### **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Pour participer, il suffit de répondre au questionnaire détaillé au dos de cette feuille, ou le télécharger sur le site du comité de jumelage, et le déposer dans l'urne située à la Médiathèque d'Agneaux après l'avoir complété.

#### **4. FRAIS DE PARTICIPATION**

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit.

La remise des prix n'implique aucun frais pour les participants.

#### **5. MODALITES DE PARTICIPATION**

La participation au présent jeu-concours est ouverte à compter du 05/07/2022 au 13/08/2022 dernier délai. Ce jeu, limité à un bulletin réponse par famille, est ouvert à toute la population, à l'exception des organisateurs et leurs familles.

Le fait de déposer le bulletin-réponse de ce concours équivaut à accepter les conditions de participation à celui-ci.

#### **6. DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront déterminés en fonction du nombre de bonnes réponses données.

#### **7. DATE ET MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS**

Si les conditions sanitaires le permettent, il sera organisé une soirée rassemblant tous les participants au cours de laquelle les bonnes réponses seront données, les gagnants connus et les lots remis. La date de la soirée sera communiquée par e-mail.

En cas d'impossibilité, les gagnants seront contactés individuellement.

En cas d'égalité après la question subsidiaire, un tirage au sort sera effectué.

#### **8. NULLITE DES QUESTIONNAIRES ET LITIGES**

Tout questionnaire déposé sans avoir complété les renseignements obligatoires sera considéré comme nul. Les éventuels litiges seront réglés par les membres du bureau des organisateurs.